

Cette année le CCAS de la commune des Molières vous propose la visite de la « petite Venise du nord » et de ses jardins flottants.

Sortie à Amiens

Samedi 23 septembre 2017

Embarquez pour une découverte du site extraordinaire des Hortillonnages véritables jardins situés au cœur de la ville invitant à la rêverie.

Puis, flânez dans le pittoresque et coloré quartier Saint-Leu construit sur l'eau au pied de la cathédrale, plus vaste édifice gothique de France.



Le programme:

07H15 :

départ des Molières en autocar de tourisme, rendez-vous au Paradou

09H45 :

accueil du groupe par le guide-accompagnateur à l'embarcadere des Hortillonnages

10H00 :

promenade commentée en barque dans les Hortillonnages, mosaïque de jardins entourés de multiples canaux

11H00 :

visite guidée de la cathédrale Notre-Dame, immense vaisseau de pierre, pur chef d'œuvre d'art gothique classé au patrimoine mondial de l'Unesco

12h45 :

déjeuner dans un restaurant amiénois au bord de l'eau dans le vieux quartier Saint Leu

15H00 :

visite guidée du vieil Amiens, superbement rénové. Né au moyen age, il a été surnommé la « petite Venise du nord » par Louis XI (durée 1h15 à pied)

16H30 :

retour pour les Molières, arrivée prévue vers 19h15

Le déjeuner :

Crémant de Loire

Terrine d'aile de raie, pesto et mesclum

la Caqhuse du Quai (spécialité picarde mijotée à base de jarret de porc et d'oignons)

Rollot sur lit de salade (fromage fabriqué en Picardie, appellation d'origine)

Rabote picarde (1/2 pomme enveloppée d'une pâte feuilletée, confiture d'abricot et pruneau)

Vin, eau et café compris

Tarif | Inscription | Règlement

Tarif Tout compris : 70 €

(comprend le transport en car de tourisme, les visites guidées, l'accompagnateur, le repas boisson comprise)

Cette excursion est réservée en priorité aux retraités, mais dans un esprit convivial, intergénérationnel et dans la limite des places disponibles, c'est à dire 40 personnes, nous enregistrons toutes les demandes sur liste d'attente.

Cette sortie est soumise au calcul du quotient familial. Les retraités qui pensent pouvoir bénéficier de ce calcul, doivent se faire connaître en mairie avec leur avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015.

Date limite d'inscription : le mercredi 6 septembre 2017

Auprès d' Elisabeth Le Boulanger ou en mairie:

✉ elisabeth.le_boulanger@yahoo.fr ☎ 06.75.59.37.32

En mairie auprès de Chrystelle Hisel ☎ 01.60.12.07.99

Règlement en mairie : dès le lundi 31 juillet 2017



Découvrons ensemble cette année encore, sous le signe de l'amitié et de la culture, cette nouvelle destination injustement méconnue, Amiens.

Soyez nos ambassadeurs auprès de vos amis, et voisins Moliérois, incitez-les à nous rejoindre pour cette journée inoubliable !